

Pour toute information,
contactez le secrétariat de la PMI au
03 84 90 91 94

Pour un rendez-vous avec un professionnel,
contactez, selon votre lieu de résidence :

PAS JEAN JAURÈS

22 rue du Lavoisier • 90 000 Belfort
03 84 46 61 60

PAS CARRÉ LIBERTÉ

Carré Liberté
2 rue de Madrid • 90 000 Belfort
03 84 57 38 38

PAS 4 AS

Pôle de service des 4 As
Tour A • 1^{er} étage
Rue de l'As de Carreau • 90 000 Belfort
03 84 90 94 00

PAS NORD TERRITOIRE

3 rue Auguste Renoir • 90 300 Offemont
03 84 90 19 25

PAS SUD TERRITOIRE

24 faubourg de Belfort • 90 100 Delle
03 84 56 21 37

ANTENNE DE BEAUCOURT

1 impasse des Combasles • 90 500 Beaucourt
03 84 56 92 26

Plus d'infos sur www.territoiredebelfort.fr

agissons
ensemble dans
le Territoire



DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT
Hôtel du Département
6 place de la Révolution française
90 020 Belfort CEDEX
Tél. : 03 84 90 90 90
contact@territoiredebelfort.fr
www.territoiredebelfort.fr

Département du Territoire de Belfort - Direction de la communication - Mai 2016 - Photos © J.F. Lami

FEMMES ENCEINTES ET JEUNES PARENTS

*La protection maternelle
et infantile (PMI)
vous accompagne*

agissons
ensemble dans
le Territoire



QU'EST-CE QUE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ?

La Protection maternelle et infantile (PMI) est un service du Département destiné à promouvoir la bonne santé de l'enfant et de sa famille.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Chaque femme enceinte et enfant jusqu'à 6 ans. Penser à se munir de sa carte vitale. 100 % des actes et services sont pris en charge par le Département et/ou la sécurité sociale.

QUI SONT LES PROFESSIONNELS DE LA PMI ?

Placées sous la responsabilité médicale des médecins de PMI, les équipes se composent d'infirmières-puéricultrices, sages-femmes, conseillères conjugales et familiales, éducatrices de jeunes enfants et assistantes sociales qualifiées dans les domaines de la maternité et de la petite enfance.

OÙ TROUVER UN SERVICE DE PMI ?

Les professionnels sont répartis sur l'ensemble du Territoire de Belfort dans les Points accueil solidarité (contacts au dos).



VOUS ATTENDEZ UN ENFANT

Une sage-femme peut vous rencontrer à votre domicile ou au Point accueil solidarité (PAS) pour aborder avec vous les questions relatives à votre grossesse et à la future naissance : vos droits, le choix de l'allaitement, le retour à domicile, le mode d'accueil, etc.

Pour les futurs parents, la PMI propose :

- des entretiens du début de grossesse,
- des séances de préparation à la naissance,
- des séances d'information des futurs pères,
- un suivi de grossesse en lien avec votre médecin traitant et avec la maternité.

VOTRE ENFANT VIENT DE NAÎTRE

Dès la naissance, une infirmière puéricultrice de la PMI peut vous rencontrer à la maternité ou à votre domicile. Elle abordera avec vous les questions que vous vous posez au sujet de l'allaitement, du baby-blues, du développement de l'enfant (poids-taille), des rythmes du sommeil, du mode d'accueil, etc.

Pour votre enfant, la PMI propose :

- des consultations médicales de prévention,
- des visites à domicile par l'infirmière-puéricultrice,
- des activités collectives de massage et de détente avec bébé,
- des permanences de puéricultrices pour la pesée du bébé, des conseils sur l'alimentation ou encore l'éveil de l'enfant,
- des bilans de santé en petite section d'école maternelle.